

Brampton élargit l'accès aux services de mariage

BRAMPTON, ON (4 nov. 2019) – La ville de Brampton élargit et modifie ses services de mariage à compter du 1er décembre 2019.

Permis de mariage

À compter du 1er décembre 2019, les pièces d'identité requises pour obtenir un permis de mariage sont modifiées :

1. La carte de citoyenneté canadienne et la preuve du statut d'immigrant reçu seront dorénavant acceptées comme pièces d'identité principales et s'ajouteront aux autres principaux documents déjà acceptés.
2. Les pièces d'identité émises par le gouvernement et les certificats de divorce rédigés en français canadien seront acceptés sans devoir être traduits en anglais. Aucun autre document rédigé en français ne sera accepté sans avoir été traduit intégralement.
3. Conformément aux exigences du Bureau du registraire général de l'état civil et en accord avec les procédures municipales en place dans la province, les cartes provinciales d'assurance maladie et les cartes d'assurance sociale ne seront pas acceptées comme pièces d'identité dans le but d'obtenir un permis de mariage.

La Ville a remis 2 852 permis de mariage au cours de l'année courante et, pendant la période de pointe de mai à août, elle en a fourni 15 par jour. Ces changements nous permettront d'offrir des services de mariage semblables à ceux des municipalités environnantes et rendront le processus encore plus accessible aux demandeurs. Ces changements répondent aussi aux exigences provinciales fixées par le Bureau du registraire général de l'état civil.

Pour plus d'information et une liste détaillée des exigences en matière d'identification, veuillez visiter notre [site Web – Permis de mariage](#).

Cérémonie de mariage civil simple – du nouveau : cérémonies le mardi!

À compter de janvier 2020, les couples qui souhaitent échanger leurs vœux de mariage de façon simple et non religieuse peuvent réserver une cérémonie de mariage civil simple les mardis ou les jeudis à l'Hôtel de Ville de Brampton, au 2 de la rue Wellington Ouest. Il est toujours nécessaire de réserver une cérémonie de mariage civil simple et celle-ci peut admettre jusqu'à 6 personnes, dont deux témoins.

Pour plus d'information concernant les cérémonies de mariage civil simple [visitez notre site Web](#).



Service and Information Update

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement
communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca